

Malgré les annonces du président Macron qui annonçait la suspension de toutes les réformes en cours pendant la crise sanitaire, le gouvernement est en train d'essayer de faire passer en force la LPPR (loi pluriannuelle de programmation de la recherche).

Le gouvernement a convoqué successivement le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), le CT-MESRI (Comité Technique ministériel de l'Enseignement supérieur et de la recherche), le CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental), le CT-U (Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire) ...

Toute cette précipitation pour que le texte soit présenté en Conseil des Ministres le 8 juillet. **Le gouvernement veut empêcher les personnels et les étudiant-e-s de prendre pleinement connaissance des conséquences néfastes de ce projet de loi qui modifiera durablement leurs conditions de travail. C'est inacceptable !**

Dans ces différentes instances nationales, **la CGT a voté contre** et présenté des propositions pour un réel financement pérenne et à la hauteur des moyens que nécessitent un enseignement supérieur et une recherche publique de qualité. Revenons particulièrement sur le CNESER : cette instance a battu de records en terme d'absence de dialogue social, lors de laquelle nous n'avons pas pu voter (voir [notre communiqué national](#)).

Le texte contient tout ce que nous avons dénoncé avant le début du confinement, notamment dans les manifestations du 5 mars :

- Liquidation des statuts avec la mise en place de « tenure tracks », contrats de 3 à 6 ans pouvant concerner jusqu'à 25 % des recrutements de directeurs de recherche et de professeurs ;
- Explosion de la précarité avec la mise en place des « CDI » de mission scientifique pour la durée des projets ;
- Renforcement de la recherche sur projets avec une part croissante du financement des besoins pérennes passant par l'ANR et ses appels à projets ;
- Renforcement du rôle du HCERES (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) avec l'extension de l'évaluation à la totalité des missions des établissements.

Quant aux fameux « engagements » budgétaires sur 10 ans que le ministère ne cesse de mettre en avant, ils n'engagent en rien les gouvernements à venir. Ainsi l'augmentation prévue pour 2021 n'est que de 357 M€ pour 2021, car les 357 M€ pour 2021 sont des crédits de paiement alors que les 149 M€ de l'ANR de 2021 sont des autorisations d'engagement qui seront amputées du budget du programme 172 (« Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ») en 2022.

Les établissements de l'enseignement supérieur et la recherche ont besoin tout de suite de financements pour :

- Prolonger immédiatement les contrats doctoraux, les CDD et les stages des étudiant-e-s ;
- Assumer les dépenses faites dans le cadre de la crise sanitaire (achat de masques, fournitures...) ;
- Préparer tant bien que mal une rentrée universitaire à haut risque au sujet de laquelle la ministre a fait des déclarations inquiétantes à la presse ;
- Redémarrer les expériences en laboratoire : du matériel a été donné aux hôpitaux.

La CGT invite les personnels et les étudiant-e-s à débattre et à se prononcer sous toutes les formes possibles, en présence ou à distance, pour dénoncer ce passage en force, exiger le retrait de ce texte et obtenir l'ouverture de véritables négociations pour un service public national de l'Enseignement supérieur et de la recherche à la hauteur des enjeux immenses.

Prochain rassemblement le mercredi 8 juillet 2020 à partir de 11h au Grands Moulins université Diderot.

Nous continuerons autant que nécessaire à nous rassembler et manifester pour que le gouvernement retire ce projet qui va totalement à l'encontre des nécessités que la crise sanitaire a largement révélées, à savoir des recherches bénéficiant de financement d'État pérennes, sur le long terme, et menées avec des personnels titulaires et correctement rémunérés.

Préconisations du CESE :

- 1) Atteindre l'objectif de 3% du PIB, tel que mesuré avant la crise afin de rejoindre le niveau d'investissement des pays les plus en pointe ;
- 2) Mettre à plat les aides publiques, directes et indirectes, rééquilibrer les financements, les flécher et mesurer leurs impacts. Les dotations de base doivent être suffisantes pour permettre au budget des établissements de l'ESR d'assurer la totalité du financement des programmes de recherche des laboratoires (équipement lourd, mi-lourd, renouvellement) par dotations annuelles ;
- 3) Revaloriser les rémunérations des chercheurs (grilles indiciaires dans le secteur public et grilles conventionnelles dans le secteur privé), ces grilles devant tenir compte du niveau de qualification à BAC+8. La CESE demande également une attention particulière pour le déroulement des carrières des Enseignant-e-s Chercheurs et des Chercheurs relevant du MESRI.
- 4) Conforter notre système national de recherche par la pérennisation des postes et la résorption des emplois précaires avec un plan de recrutements massif de 5000 à 6000 emplois par an pendant 5 ans sur des postes statutaires (EPSCT et EPST) ou permanents (EPIC), tous métiers et toutes disciplines confondues, dans les universités et les organismes de recherche publics. Il s'agit de garantir le recrutement des chercheurs et des enseignant-e-s chercheurs sur des emplois permanents : ce qui n'est que le respect du statut de la fonction publique qui préserve l'indépendance de la recherche et la continuité des missions ou en CDI dans les Epic).

Focus sur la situation à Sorbonne Université

Avant le confinement, de nombreux laboratoires et UFR étaient engagés dans la bataille contre cette loi indigne. Depuis le 11 mai, plusieurs motions dénonçant toujours cette loi ont été de nouveau votées.

Une motion a également été présentée dans les conseils de faculté. Cette motion s'intitule "Le compte n'y est pas". Nous sommes en accord avec certaines parties de cette motion, qui dénoncent les effets délétères de la LPPR en termes de précarité accrue, de développement de la concurrence entre chercheurs, de manque de moyens. Cependant d'autres parties du texte sont plus problématiques :

- Le titre "Le compte n'y est pas" suggère que la LPPR ne pose qu'un problème de compte et de moyens ; or elle menace les statuts, augmente la précarité, encourage les liens public-privé avec un transfert vers le privé... ;
- La conclusion "en l'état la loi de programmation pluriannuelle de la recherche pour les années 2021 à 2030 est gravement insuffisante pour redonner au pays les moyens d'une recherche de qualité, attractive pour sa jeunesse et capable de proposer des solutions aux crises que nous traversons" : elle n'est pas seulement "gravement insuffisante" (ce qui suggère qu'il faudrait l'accentuer encore ! ...), elle S'OPPOSE à tous ces aspects et ces nécessités !
- "La revalorisation des dotations de l'ANR est nécessaire pour permettre un taux de succès de 30%." Une autre voie, que nous défendons, est au contraire un rejet de l'ANR, (pas une revalorisation de ses dotations), et une augmentation des crédits récurrents qui ne doivent pas seulement "accompagner" les moyens de l'ANR ("Elles doivent être impérativement accompagnées par l'augmentation des moyens récurrents octroyés aux universités pour assurer le soutien de base aux unités").
- "L'augmentation du nombre de contrats doctoraux et leur revalorisation, et l'augmentation de la rémunération à l'entrée des corps de maîtres de conférences et chercheurs sont certes une très bonne nouvelle", ceci n'est pas explicité dans le projet de loi.

La CGT propose :

- le recrutement massif de titulaires,
- le refus des tenure tracks,
- le refus des contrats de chantier
- le refus de gonfler l'ANR ce qui n'aboutira qu'à augmenter les défauts relevés dans l'état des lieux de l'ESR donné dans les pré-rapports).

Nous exigeons qu'un réel débat démocratique puisse se tenir à Sorbonne Université.

Nous invitons les personnels à organiser des assemblées générales partout où cela est possible, pour développer ce débat avec le plus grand nombre.